



PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal
du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Gilles FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; S. DAVID ; J. DJENAIID ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés : L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PICAUD ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir M. PROVOTAL ;

Absents non représentés : C. CRUEIZE ; A. MUSY-BRELIER

Secrétaire de séance : Isabelle LAFAYE

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h35.

M. le Maire énonce l'ordre du jour :

I/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2025**II/ Décisions du Maire****III / Points nouveaux soumis au Conseil Municipal**

1. Budget primitif 2025
2. Fixation des taux d'impositions communaux pour l'année 2025
3. Garanties d'emprunts I3F : modification de la mise en forme des délibérations
4. Tableau des effectifs

I/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2025

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025.

Commentaires :

M. DHONDT dit que lors du débat d'orientations budgétaires, il y a eu un débat sur le fonctionnement et ensuite sur l'investissement, mais que sur le compte rendu, il est retranscrit seulement la partie investissement et pas la partie fonctionnement.

G. FRAYSSE dit que c'est bien noté et que cela sera rectifié.

M. POINSE ajoute qu'il serait bien d'avoir les noms des représentants de la cuisine centrale.

G. FRAYSSE dit que pour information c'est écrit dans la délibération.

II/ Décisions du Maire

Décision N°	Date	Objet	Montant	Date AR Préfecture	Service
2025-012	21/02/2025	Convention pour 3 formations professionnelles intitulées « codéveloppement » avec la société Interméta pour 72 heures chacune	3 x 450 € TTC	25/02/2025	Ressources Humaines
2025-013	19/02/2025	Contrat avec l'association « Profil Evasion » pour l'hébergement et les activités lors du séjour Jeunesse du 21 au 26 avril 2025	6 160 € TTC (12 jeunes et 3 encadrants)	27/02/2025	Service Jeunesse
2025-014		Contrat avec « la bergerie de Vignory » pour l'hébergement et les activités lors du séjour Enfance du 28 juillet au 1 ^{er} août 2025	6 875.04 € (24 enfants et 4 encadrants)	27/02/2025	Service Enfance
2025-015	19/02/2025	Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF qui définit les nouvelles évolutions de financement des subventions de soutien aux formations BAFA/BAFD et aux séjours de vacances	//	27/02/2025	Service Jeunesse
2025-016	24/02/2025	Convention d'objectifs et de financement de la CAF relatif aux subventions du RPE	//	27/02/2025	Relais Petite Enfance
2025-017	11/12/2024	Convention de partenariat avec la commune de SGDB pour proposer aux jeunes de l'accueil de loisirs des ateliers d'écriture musicale et d'enregistrement au studio Melting Sons	À titre gratuit	05/03/2025	Service Enfance
2025-018	07/03/2025	Cession du tracteur ISEKI pour pièces détachées	500 € TTC	14/03/2025	Services Techniques
2025-019	28/02/2025	Contrat de cession avec l'association Maracuja pour animer musicalement le défilé du carnaval, le 29 mars 2025	1 300 € TTC	14/03/2025	Pôle citoyen
2025-020	28/02/2025	Contrat de cession avec l'association Clamart WonderBrass pour un concert lors du marché, le 22 mars 2025	600 € TTC	14/03/2025	Pôle citoyen
2025-021	06/03/2025	Convention de partenariat avec la société « Aux 4 bûches » afin de faire bénéficier aux Villiérains de bois de chauffage à tarifs négociés	//	14/03/2025	Pôle citoyen
2025-022	25/02/2025	Contrat avec la société TECHNIFROID portant sur l'installation de moteurs pour la mise en fonction des chambres froides n°1 et n°2, du local déchets et de la préparation froide au sein de l'école Malraux	35 039.70 € TTC	21/03/2025	Services Techniques

Commentaires :2025-021 :

F. DHONDT déclare ne jamais avoir eu de retour après deux demandes.

G. FRAYSSE dit qu'il remontera l'information, ajoute qu'il a eu des retours de Villiérains et qu'ils étaient satisfaits.

M. POINSE dit que les décisions de 012 à 017 n'apparaissent pas sur le site internet de la ville ainsi que la 022.

G. FRAYSSE dit que cela sera rectifié.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation de compétences du Conseil Municipal.

III/ Points soumis au conseil municipal

1. BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget prévisionnel est construit en se basant sur la loi de finances 2025 comme indiqué pendant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la dernière séance du conseil municipal du 4 mars 2025.

Les orientations et objectifs retenus pour cette année sont :

- La non-augmentation des taux communaux de l'impôt foncier,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour mener à bien les projets d'investissement,
- La continuité du PPI en démarrant la 1^{ère} phase de la réhabilitation du complexe sportif,
- La mise en place d'un emprunt pour la rénovation du complexe sportif,
- La continuité des recherches de subventions,
- La continuité de la tarification sociale de la pause méridienne à 1€,
- La continuité de la rénovation et de l'entretien des bâtiments communaux.

Le budget prévisionnel 2025 est constitué avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. L'affectation définitive interviendra lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024, au plus tard le 30 juin 2024. Après rapprochement avec le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 4 789 403,79€
- Recettes : 5 362 692,54€

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 573 288,75€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté après affectation de N-1 d'un montant de 162 538,78€. Ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 735 827.53€**. Celui-ci est repris en intégralité dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Section d'investissement

- Dépenses : 1 498 060,74€
- Recettes : 1 083 535,72€

Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2024 de 414 525,02€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté de N-1 de 356 419,01€. Ce qui donne un **résultat de clôture déficitaire de 58 106,01€**. Celui-ci est repris dans son intégralité dans les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Les restes à réaliser de 2024 reportés sur 2025 pour un montant de **648 421,51€** sont constitués principalement de travaux de bâtiments qui sont détaillés en section d'investissement.

Les restes à recouvrer de 2024 reportés sur 2025 pour un montant de **830 703,24€** sont principalement constitués de subventions qui sont également détaillées en section d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025 est équilibrée en dépenses et recettes à **6 032 518 €**, soit une augmentation de 4% du budget prévisionnel de N-1.

A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 5 296 690,47€ auquel s'ajoute 735 827,53€ d'excédent reporté, soit un total général de recettes de 6 032 518€ pour l'exercice 2025.

On y retrouve :

- Chapitre 70 « PRODUITS DES SERVICES »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Produits des services	565 738€	586 427€	103%	582 539€	+2.97%

Les produits de services rassemblent :

- Les concessions du cimetière,
- Les locations de salles,
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP sur électricité / gaz, téléphonie / fibre),
- Les diverses prestations de services rendues à la population, et notamment la tarification sociale à 1€ enregistrée dans le chapitre 74 « Dotations et participations » depuis le 1er janvier 2024 d'où une diminution constatée sur ce chapitre.

Actuellement, la collectivité compte 474 enfants scolarisés sur les 2 écoles :

- 326 élèves en élémentaires pour 13 classes dont 77 % inscrits sur la restauration scolaire,
- 148 élèves en maternelle pour 6 classes dont 85 % inscrits sur la restauration scolaire.

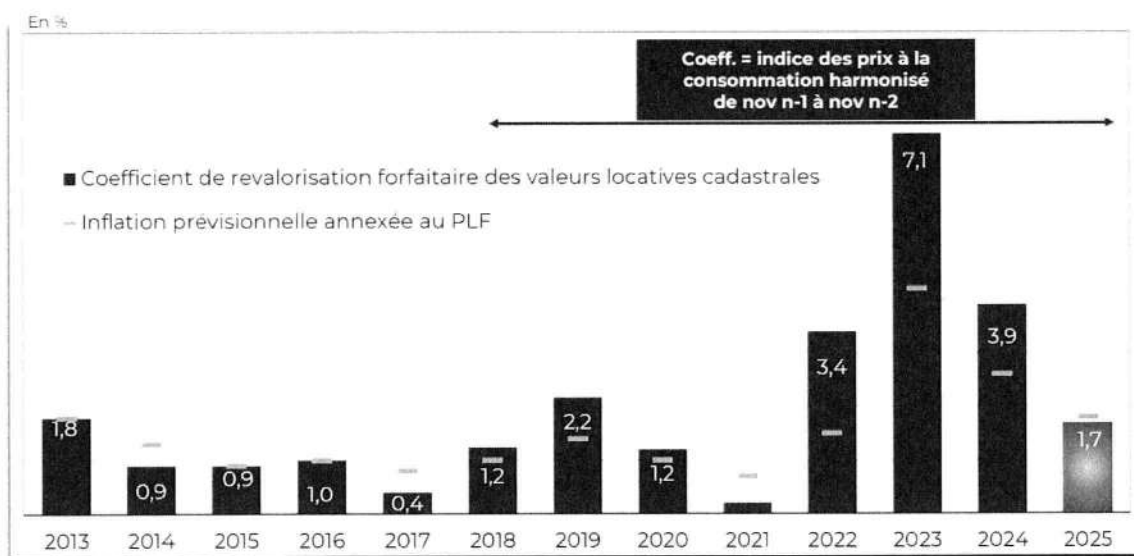
- Chapitre 73 « IMPÔTS ET TAXES »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Impôts et taxes	3 761 440€	3 793 490€	100,85%	3 802 130€	+1,08%

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux impositions locales, à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) mais aussi des fonds de péréquation sur les droits de mutation et dotations communautaires.

Cette année, la collectivité ne prévoit **pas d'augmentation des taux d'impositions** sur le foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

En revanche, **dans la loi de finances 2025, le gouvernement prévoit d'augmenter les bases d'impositions à hauteur de 1,7 %**. Il est rappelé que même si les taux communaux n'augmentent pas, les impôts locaux eux, suivent l'augmentation des valeurs locatives cadastrales imposées par l'état :



De fait, le produit attendu sur l'exercice 2025 est inscrit à hauteur de 3 369 357€.

Les taux des trois taxes se décomposent comme suit :

- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) 15,89 %,
- Taxe foncière 36,50 % (fusion du taux avec le département depuis 2021),
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %.

La fiscalité reversée par Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) à la commune de Villiers-sur-Orge pour 2025, est basée sur les mêmes compensations que N-1 soit une Attribution de Compensation (AC) à 101 504€. Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les critères d'attribution sont fixés dans le Pacte Financier de CDEA. Le montant annuel est réévalué en fonction des données individuelles actualisées chaque année via les fiches de DGF et est réparti de la manière suivante :

- Population DGF : 30 %
- Potentiel financier/habitant : 60 %
- Revenu/habitant : 5 %
- Bénéficiaires : APL 5 %

Ce qui porte à 101 669€ pour la DSC en fonction de la population de Villiers-sur-Orge.

On retrouve également dans ce chapitre, 229 600€ de taxes diverses, soit un peu plus de 6 % du chapitre « impôts et taxes » concernant :

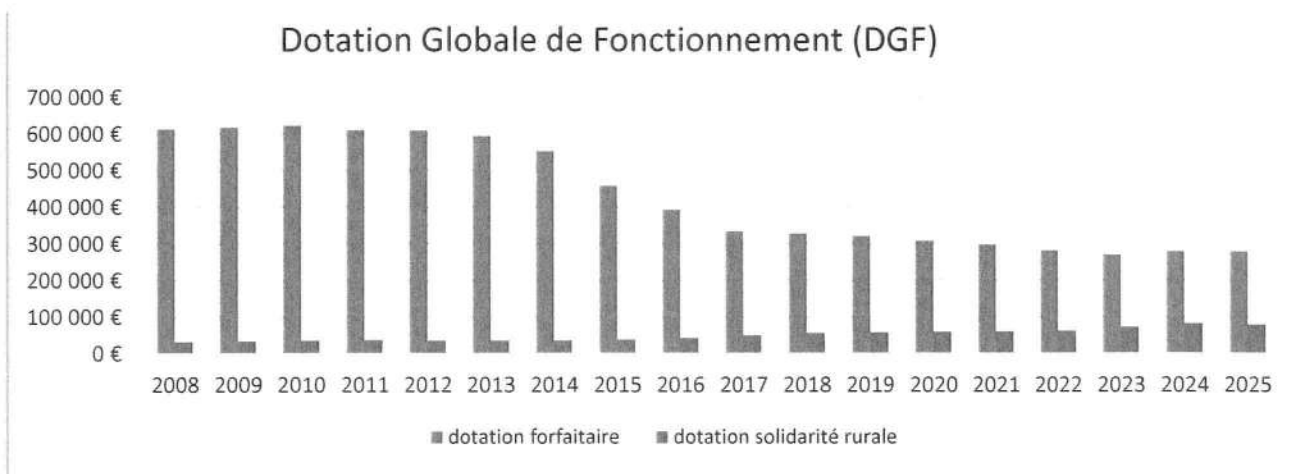
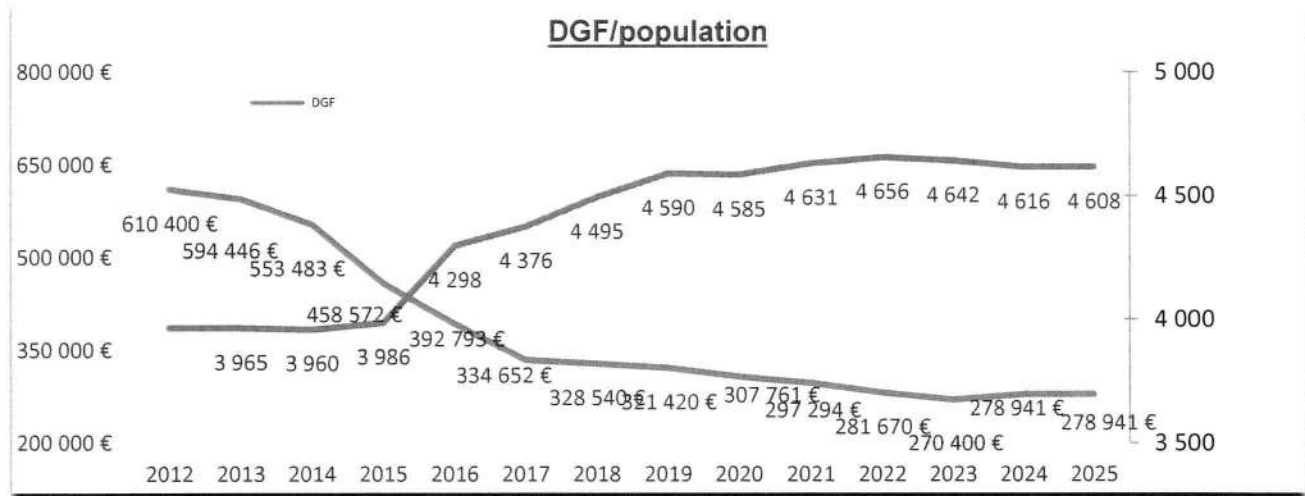
- Les droits de place,
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE),
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE),
- La taxe additionnelle des droits de mutation.

- **Chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS »**

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Dotations et participations	731 416 €	798 554€	109%	776 024€	+6,10%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est retracée sur ce chapitre. Elle est la principale dotation allouée par l'État. Dans la LF 2025 sont prévues une stabilité de la part « Dotation principale » et une augmentation légère de 6% de la part « Dotation de Solidarité Rurale ». Ce qui porte à 278 941€ de DGF et 83 585 € de DSR.

Pour rappel, cette dotation stagne malgré une hausse significative de la population sur le territoire.



Sont prévues également, les subventions de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Elles sont en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT), et également avec le contrat « Convention Territoriale Globale » (CTG), en fonction des services rendus à la population sur les différents secteurs « petite enfance/enfance/jeunesse ». À cela se rajoutent les fonds publics de territoires (FPT) en fonction des appels à projets subventionnables dans divers domaines :

- Projet « accueil d'enfants handicapés »,
- Projet « séjour jeunesse »,
- Projet « Halloween/CME »,
- Projet « journée intergénérationnelle /ALSH »,
- Projet « nature/crèche ».

Les subventions attendues sont estimées à 320 620€.

- **Chapitre 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »**

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Autres produits de gestion courante	75 625€	108 512€	143%	66 880€	-12%

Ce chapitre « autres produits de gestion courante » regroupe principalement les revenus du patrimoine mais également les remboursements de sinistres.

Cette année, en fonction du parc locatif occupé, il est prévu une diminution importante des recettes, 56 480€ contre 75 625€ de revenus de loyers. En effet, certains logements ne sont plus loués du fait de leurs états. Ils devront faire état de travaux importants avant la remise en location.

À cela s'ajoute le solde de l'indemnité de sinistre pour donner suite au cambriolage du CTM pour 10 400€. Pour rappel, la commune a subi un préjudice d'un montant total des dommages garantis de 25 930€, dans la nuit du 1^{er} juin 2024.

- **Chapitre 013 « ATTÉNUATION DE CHARGES »**

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Atténuation de charges	56 905€	73 208€	129%	67 557€	+19%

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunération du personnel en congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail et autres indemnités. Il concerne également le remboursement des décharges syndicales et la mise à disposition de personnels administratifs et techniques pour le CCAS.

- **Chapitre 042 « OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS »**

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Opérations d'ordre entre section	1 560€	1 556€	100%	1 560€	0%

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine estimé au 31 décembre de l'année.

Ces opérations d'ordres se constateront également en dépenses d'investissement sur le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections ».

B) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Chapitre 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Charges à caractère général	1 491 920€	1 093 104€	73%	1 520 314€	+1.90%

Le chapitre 011 « charges à caractère général » retrace toutes les dépenses récurrentes impactées par l'inflation, l'augmentation du prix de l'énergie, l'augmentation des coûts des matières premières pour la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments... Malgré cela, il faut garder une dynamique de fonctionnement, assurer un accueil de qualité au sein des services petite enfance / enfance / jeunesse, remise en état du patrimoine bâtiment, entretenir le patrimoine arboré, soutenir la communication, promouvoir le lien social avec les habitants, tout en continuant de maîtriser les marchés et contrats de services au plus juste des réels besoins.

Le montant pour couvrir toutes ces dépenses est estimé à 1 520 314€.

2. Chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Charges de personnel	3 090 877€	3 002 716€	97%	3 075 868 €	-0.49%

Les charges de personnel recensent les rémunérations versées aux agents de la commune et aux personnels extérieurs ainsi que les cotisations sociales.

Le gouvernement, via la loi de finances 2025, impose aux collectivités, une hausse de 12 % des cotisations à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 % dès cette année. Le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65%, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

Cette année, il est envisagé une charge de personnel à hauteur de 3 075 868 € soit une augmentation de 2,44 % par rapport au bilan sortant de 2024. **Ce qui porte le ratio budgétaire à 58 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

3. Chapitre 014 « ATTÉNUATIONS DE PRODUITS »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Atténuations de produits	15 000 €	14 513 €	97 %	14 200 €	-5 %

Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, le nombre de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2024 est passé de 409 à 400 (fin d'agrément pour 9 logements situés dans le parc privé). Cela représente un taux à 22,22 % par rapport aux 1 800 résidences principales recensées sur la commune. Par conséquent, il manque 50 logements sociaux à Villiers (chiffres fixés par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2025).

De plus, la commune a satisfait à ses obligations de prévoir à nouveau 29 logements sociaux sur la période triennale 2020/2022, ce qui a permis d'obtenir la levée de carence au titre de la période triennale 2017-2019 et en l'occurrence de ne plus avoir à payer la majoration de 22 548€. Ce qui ramène une pénalité exacte de 14 117,50€ pour l'exercice 2025.

4. Chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Autres charges de gestion courante	530 370 €	500 055 €	94%	521 371 €	-2 %

Les charges de gestion courante recensent les frais liés aux indemnités d'élus, les contributions et les subventions versées, notamment aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

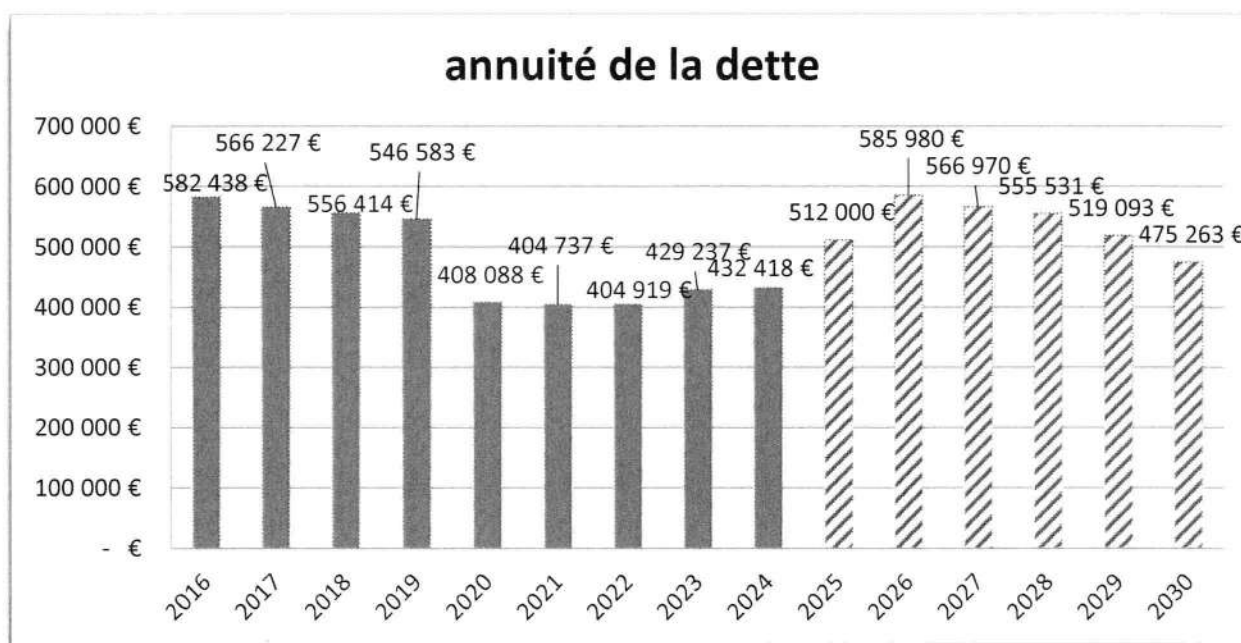
- Les subventions aux associations sont estimées sur la même base que n-1 soit 120 000 € avec un fonds d'action conjoncturel de 14 563 €.
- La subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est arrêtée à 196 250 € en fonction des besoins réels et des résultats sortants de l'année n-1.

5. Chapitre 66 « CHARGES FINANCIÈRES »

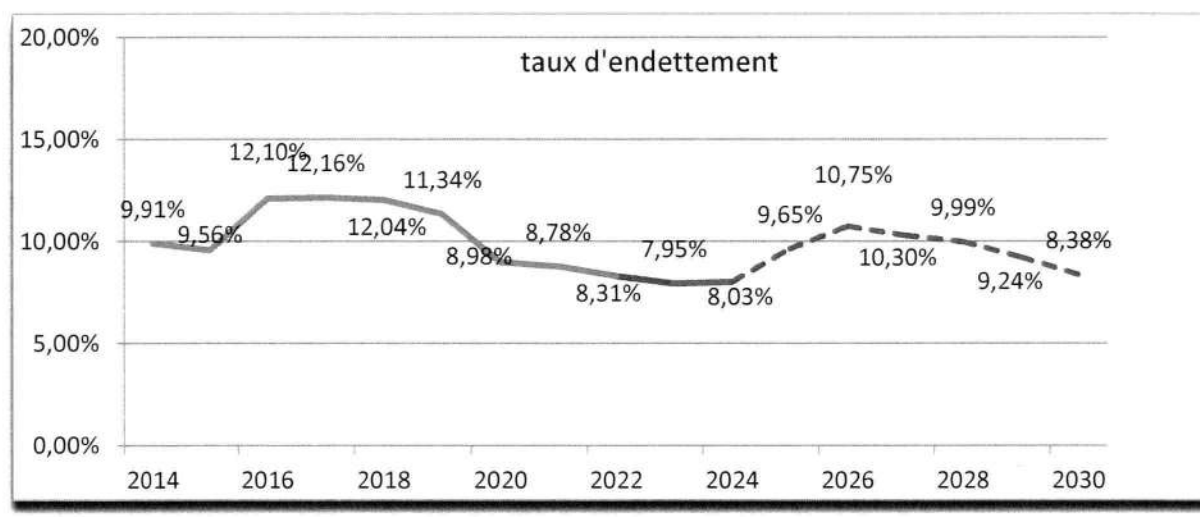
	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Charges financières	107 500 €	75 819 €	71 %	123 500€	+15 %

Cette année, le lancement des travaux de la 1^{ère} phase du complexe sportif a débuté et donc la collectivité sollicite un nouvel emprunt pour investir. L'estimation de l'enveloppe globale est portée à hauteur de 3 000 000€ en fonction des subventions déjà allouées mais aussi en attentes. Sur l'exercice 2025, devront être débloqués 2 000 000€ et 1 000 000€ sur l'exercice 2026 en fonction des appels de fonds sur l'état d'avancement des travaux et du besoin en trésorerie. **Aucune pénalité ne sera appliquée si le montant débloqué est inférieur à 3 000 000€.**

L'encours de la dette actuelle est de 2 686 767 € avec une annuité de 423 276€. Avec l'emprunt supplémentaire de 2 000 000 € courant 2025, l'annuité est estimée à 512 000 € dont 400 480€ de capital et 111 520€ d'intérêts.



Actuellement, la commune absorbe un taux réel d'endettement de 8.03 % et une capacité de désendettement d'à peine 5 ans. Ce qui permet à la collectivité de réaliser la continuité du PPI et de lancer la 1^{ère} phase des travaux du complexe sportif, ce qui ramène à une nouvelle estimation du taux d'endettement à 9.65 % et un désendettement sur 8 ans.



À ces charges viennent s'ajouter, les intérêts Courus Non Échus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être utilisée selon les appels de fonds sur travaux.

6. Chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Charges exceptionnelles	5 000 €	1 273 €	25 %	5 000 €	0 %

Ce chapitre et plus précisément l'article 673 enregistre l'annulation des titres de recettes émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement. Cette année, la municipalité prévoit une inscription de 5 000 € pour d'éventuelles régularisations (factures de cantines et autres).

7. Chapitre 042 « DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Dotations aux amortissements	94 556 €	92 626 €	98%	99 556 €	+5.29 %

Ces écritures servent à amortir tous les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année, y compris les subventions reçues pour certains biens. Également le constat de l'amortissement de la pénalité du prêt réaménagé en 2019.

Pour information, ces mêmes inscriptions se retrouvent en recette d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section ».

8. Chapitre 68 « PROVISIONS POUR RISQUES »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution BP
Provisions pour risques	20 000 €	9 297 €	46 %	20 000 €	0 %

Pour l'ensemble des entités du secteur privé et public, et plus précisément pour les communes de plus de 3 500 habitants, les normes comptables imposent d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Chaque année, il est constaté un pourcentage de créances douteuses en fonction des restes à recouvrer.

9. Chapitre 023 « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT »

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Évolution BP
Autofinancement	487 526 €	427 213 €	740 280 €	433 000€	652 709 €	+51 %

En fonction de l'épargne brute dégagée de N-1, il est prévu d'inscrire près de 89 % de virement à la section d'investissement soit 652 709 €. L'épargne dégagée permet de couvrir l'annuité de la dette avec les nouveaux emprunts courant 2025 estimée à 512 000€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), cette année, la section d'investissement sera la plus importante de la mandature en référence à la **continuité du PPI**, après avoir finalisé la halle en centre-ville :

- La rénovation énergétique / restructuration du complexe sportif, concernant la 1^{ère} phase d'un montant estimé à près de 3 351 257€, représentant près 60 % des dépenses globalisées de cette opération.

A) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

1) Les fonds propres de la commune :

- Taxe d'aménagement sur toutes constructions nouvelles et demandes préalables de travaux environ 6 300 €,
- Le fonds de compensation de TVA (FCTVA des dépenses d'équipement de l'année N-1) au taux maintenu à 16.404 % pour une TVA de 20 % soit 152 000 €. Initialement ce taux devait être vu à la baisse et porté à 14.85 % dans le projet loi de finances 2025 avec la suppression des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux relevant de l'informatique en nuage.

2) Des subventions Etat/Région/Département/CAF/Autres en fonction des appels à projets :

- Rénovation énergétique / restructuration de la phase 1 du complexe sportif : 1 089 869€, subventions au prorata de l'avancement du projet,
- Déploiement de la 2^e phase de vidéo protection avec installation de caméras supplémentaires sur la ville, des subventions sont notifiées à hauteur de 18 000€.
- Installation d'un columbarium supplémentaire, subvention estimée à 10 160€

3) Le nouvel emprunt de 2 000 000€ (voir détail ci-dessous dans les charges financières)

Il convient également de reprendre les **recettes reportées de l'exercice 2024** qui se décomposent comme suit :

- Recettes reportées sur 2025 : **830 703€**, elles sont constituées de :
 - Subventions d'équipement 825 590€, solde halle en centre-ville, solde 1^{ère} phase de vidéoprotection, solde rénovation du centre de l'enfance, complexe sportif 1^{ère} phase (DSIL 23+Fonds vert)
 - Taxe d'aménagement sur des permis accordés en 2022/2023 pour 5 113€ (en fonction de la déclaration d'achèvement de travaux).

B) Les nouvelles inscriptions en dépenses d'investissement

1) Les dépenses d'équipements

Elles sont scindées en 3 volets :

- Dépenses d'équipement : investissement courant : 83 320 €
- Dépenses d'équipement : travaux de bâtiments : 2 954 000 €
- Dépenses d'équipement : travaux d'aménagement du cadre de vie : 110 250 €

Sont prévus dans les investissements courants : **83 320 €**

- Acquisition d'un tracteur,

- Outillage du service technique/espaces verts par suite des vols au CTM,
- Campagne de remplacement des luminaires par des leds dans l'ensemble des bâtiments communaux en commençant par les écoles,
- Remplacement des défibrillateurs volés et sécurisation,
- Installation de nouveaux sèche-mains dans les écoles et autres bâtiments municipaux,
- Plantation d'arbres lors des cérémonies commémoratives,
- Mobilier équipement divers,
- Complément de matériels de ménage (prévention pénibilité).

Sont prévus dans les travaux de bâtiments : 2 954 000 €

- Lancement de la 1^{ère} phase de travaux de rénovation de l'ensemble du complexe sportif pour 2 774 984€ (soit environ 60 % d'avancement sur travaux),
- Finalisation des travaux de réfection au centre de la petite enfance et notamment avec l'installation de panneaux phoniques,
- Finalisation des contrôles d'accès codés sur tous les bâtiments publics,
- Travail relatif au parc locatif, reprise d'évacuation d'eau usée, réhabilitation salle de bains, etc... ,
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle en centre-ville,
- Installation complète d'un nouveau système frigorifique du restaurant scolaire de l'école André Malraux,
- Travaux sur système de chauffage sur différents secteurs (centre de l'enfance partie crèche, mairie, etc...)

Sont prévus dans les travaux de VRD et autres : 110 250 €

- Mise en place du 2^e volet d'équipement de vidéoprotection,
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière,
- Rénovation d'une clôture à l'école Pierre Brossolette,

Il convient également de reprendre les **dépenses reportées de l'exercice 2024** qui se décomposent comme suit :

- Dépenses reportées sur 2025 : **830 703€**, elles sont constituées de :
 - Investissement courant : 5 152€ (conformité extincteur, acquisition de mobilier au centre de l'enfance, etc...),
 - Travaux de bâtiments : 610 583€, étude complexe sportif, solde travaux halle en centre-ville, réfection du centre de l'enfance, remise en état de la vitrine frigorifique du restaurant scolaire, étude de faisabilité pour pose de panneaux photovoltaïques, etc...),
 - Travaux VRD : 17 846€ (réhabilitation du terrain de sport),
 - Etude avant-projet PLU : 14 840€.

2) Les dépenses financières : 409 700 €

Cette année, la collectivité doit lever une part d'emprunt pour réaliser son Plan Pluriannuel d'Investissement et notamment sur la réhabilitation du complexe sportif (phase 1).

La collectivité a signé un contrat de prêt avec le Crédit Agricole à tirages multiples jusqu'à atteindre l'enveloppe globale de 3 000 000 € d'emprunts nécessaires, en fonction de nos subventions et de notre trésorerie :

- Un premier tirage de fonds est prévu aux alentours de fin mars pour un montant de 1 400 000€ avec un remboursement au 01/06/25 soit 77 250€ d'annuité supplémentaire,
- Un second tirage est prévu aux alentours de septembre pour un montant de 600 000€ avec un remboursement au 01/11/25 soit 12 000€ d'annuité supplémentaire.

- Un troisième tirage est prévu aux alentours de juin 2026 pour un montant approximatif de 673 350€ pour un remboursement au 01/09/2026 soit 25 000€ d'annuité supplémentaire,
- Un quatrième et fin de tirage prévu aux alentours du mois d'août 2026 pour un montant de 326 650€ soit le solde de l'enveloppe globale de 3 000 000€ pour un remboursement au 01/11/26 soit une annuité supplémentaire de 5 700€.

L'annuité de la dette est estimée sur 2025 à 512 000 € dont 400 480€ de remboursement en capital et 111 520€ d'intérêts (voir graphique en page 8 pour les années suivantes).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital	423 418€	359 525€	346 032€	347 508€	349 037€	350 622€	400 480€
Intérêts	123 166€	109 975€	58 705€	53 0042€	80 200€	81 795€	111 520€
Annuité de la dette	546 584€	469 500€	404 737€	400 550€	429 237€	432 418€	512 000€

L'encours de la dette devrait atteindre 4 306 290 € au 1^{er} janvier 2026. La capacité de désendettement est doublée et passe à 8 ans (voir paragraphe charges financières en dépenses de fonctionnement).

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dette en capital au 1^{er} janvier	4 079	3 733	3 386	3 037	2 686	4 306	4 842	4 423	4 005
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	2 000	1 000	0	0	0

Le taux d'endettement de la Commune est calculé par le ratio de l'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il est estimé à 9.69 % avec le nouvel emprunt de 2 000 000€ sur l'exercice 2025 et à 10,75 % avec 1 000 000€ d'emprunt supplémentaire sur 2026.

À cela, viennent s'ajouter :

- La participation financière votée en Conseil Municipal de décembre dernier, à la ferme de l'envol sous le nom de « Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) -Fermcoop » pour un montant de 4 600€. Celle-ci approvisionne en circuit court, les légumes biologiques de la « cuisine d'ICI », (Cuisine centrale) où sont confectionnés les repas servis dans les écoles villiéraines.
- Les dépôts et cautionnements reçus concernant les logements pour un montant de 2 100€.

3) Les dépenses d'ordre entre section : 1 560 €

Elles consistent à amortir les subventions perçues sur les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année N-1. Pour rappel, ces opérations sont constatées également en recettes de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section ».

CONCLUSION GÉNÉRALE DU BUDGET PRÉVISIONNEL – EXERCICE 2025

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscriptions budgétaires BP 2025	6 032 518 €	5 296 690,47 €
Résultat reporté N-1		735 828,53 €
Total section de fonctionnement	6 032 518 €	6 032 518 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Inscriptions nouvelles BP 2025	3 558 830,48 €	3 434 654,76 €
Crédits de reports N-1	648 421,51 €	830 703,24 €
Résultat reporté N-1	58 106,01	
Total section d'investissement	4 265 358 €	4 265 358 €
Total du budget 2025	10 297 876 €	10 297 876 €
Pour rappel budget N-1	9 695 433 €	9 695 433 €

Commentaires :

F. DHONDT souhaite savoir ce qui est subventionné, le repas ou toute la pause méridienne ?

G. FRAYSSE répond qu'il s'agit de la pause méridienne en période scolaire.

M. POINSE dit qu'il y a une différence de résultat par rapport au DOB.

G. FRAYSSE répond oui et explique que c'est normal : lors du DOB, il s'agissait d'orientations budgétaires, alors qu'aujourd'hui, c'est le budget primitif. Il précise que cela reste un budget prévisionnel.

F. DHONDT dit que dans les impôts et taxes, les nouveaux logements sociaux ne rapportent pas de taxes d'habitation mais doivent rapporter des taxes foncières.

G. FRAYSSE répond par la négative et précise que ce sont des bailleurs sociaux.

F. DHONDT demande s'il est possible d'avoir l'état de la trésorerie pour le calcul de la taxe d'habitation, pour les années 2024 et 2025.

G. FRAYSSE répond que c'est déjà indiqué dans l'état 1259.

A. BELLANGER demande si cela a été revu à la baisse par rapport au dernier conseil municipal.

G. FRAYSSE répond par la positive.

F. DHONDT dit que dans ce budget les recettes sont sous-estimées et les charges sont surestimées.

G. FRAYSSE répond par la négative.

F. DHONDT demande si comme indiqué sur le tableau p 11 de la dette et les emprunts, que la municipalité ne prévoit pas de lever d'autres emprunts pour continuer le stade en 2027, 2028 et 2029.

G. FRAYSSE dit que la municipalité ne va pas anticiper sur le prochain mandat.

F. DHONDT demande si les logements sociaux qui sont livrés apportent une taxe d'aménagement.

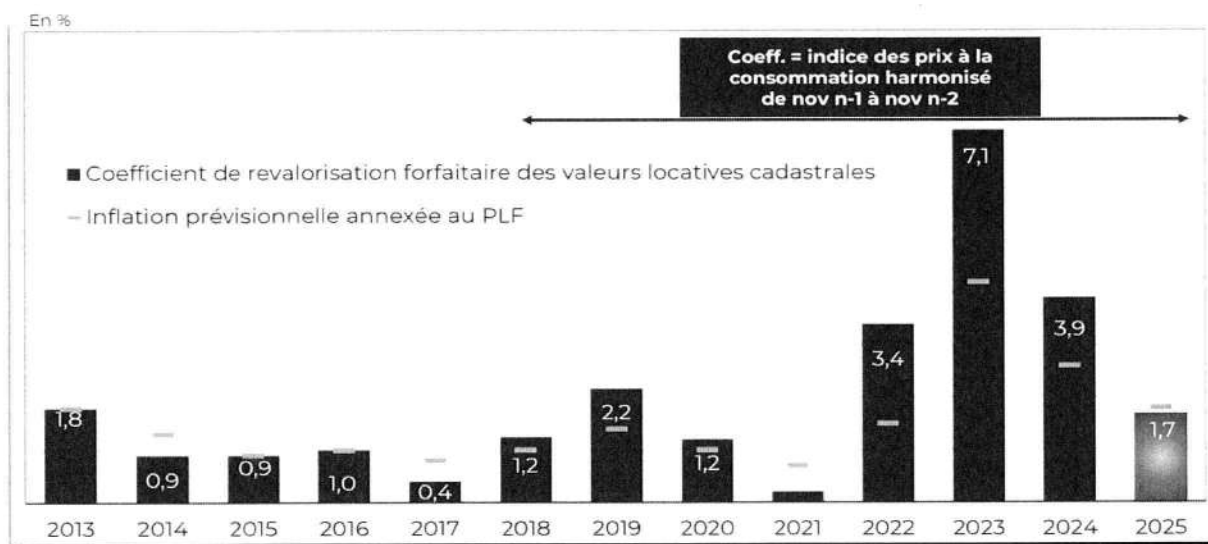
G. FRAYSSE dit qu'il va se renseigner (après vérification, la construction de logements sociaux est exonérée de la taxe d'aménagement)

Cette délibération est adoptée à la majorité par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (F. DHONDT ; M. POINSE),

2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2025

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application. Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux. La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

Le projet de loi de finances 2025 annonce une revalorisation de celles-ci à hauteur de 1,7 %.



Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition 2025 identique à 2024, soit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15,89 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	36,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	76,80 %

Commentaires :

F. DHONDT demande ce qu'il en est de l'impôt de l'Agglomération.

G. FRAYSSE répond que l'Agglomération n'a augmenté son taux qu'en tout début de mandat en 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. GARANTIE D'EMPRUNT – I3F – RUE DIVISION LECLERC (MODIFICATION)

Immobilière 3F (I3F) a demandé à la commune de garantir un montant global d'emprunts sur une offre de prêts de 2 108 000 € affectée à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 8 logements sociaux PLUS, PLUS Foncier, PLAI, PLAI Foncier, PLS ET CPLS, situés sur une ancienne parcelle privée, au 9 rue Division Leclerc à Villiers-sur-Orge.

Cette garantie d'emprunt a fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du 17 décembre dernier, or, la Banque des Territoires exige un certain formalisme sur la rédaction de la délibération d'où ce nouveau vote.

Pour rappel et en contrepartie de la garantie, la société I3F s'engage à réserver à la collectivité 1 logement, soit 20 % du programme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. GARANTIE D'EMPRUNT – I3F – RUE SAINT EXUPÉRY (MODIFICATION)

Immobilière 3F (I3F) a demandé à la commune de garantir un montant global d'emprunts sur une offre de prêts de 2 495 000€ affectée à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 9 logements sociaux PLUS, PLUS Foncier, PLAI, PLAI Foncier, PLS ET CPLS, situés sur d'anciennes parcelles privées, au 9 rue Antoine de Saint Exupéry à Villiers-sur-Orge.

Cette garantie d'emprunt a fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du 17 décembre dernier, or, la Banque des Territoires exige un certain formalisme sur la rédaction de la délibération d'où ce nouveau vote.

Pour rappel et en contrepartie de la garantie, la société I3F s'engage à réserver à la collectivité 2 logements, soit 20 % du programme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'Autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs change régulièrement en fonction des évolutions de carrières, des recrutements, des mutations, Il est actualisé chaque année.

Pour donner suite aux avancements de grade au 1^{er} janvier 2025 et à la suppression du service de portage à domicile, il convient de supprimer les postes suivants :

Filière	Emploi	Grade	Temps travail	Nb postes
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Tps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Tps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	Tps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	Tps non complet 17h30	1
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Tps non complet 17h30	1

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de créer deux postes :

- Adjoint au responsable CTM afin d'apporter un soutien technique sur le terrain pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, le responsable du Centre Technique Municipal,
- Animateur au centre de loisirs à temps non complet

Filière	Cat.	Emploi	Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Technique	C	Adjoint au responsable CTM	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h	1
Animation	C	Animateur	Adjoint d'animation	33h	1

Le nombre de postes ouverts est fixé à 78 postes.

Commentaires :

M. POINSE demande où en est le recrutement du DST.

G. FRAYSSE répond qu'il est en cours.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

M. POINSE souhaite avoir des informations sur les caméras, si ce seront des déplacements de caméras ou des entretiens.

G. FRAYSSE répond qu'il s'agit d'une maintenance par suite de dégradation.

M. POINSE demande si la municipalité a des nouvelles de l'Agglomération concernant le procès des trois communes qui sont parties, s'il y a eu appel.

G. FRAYSSE dit que sa question est notée et qu'une réponse lui sera apportée au prochain conseil municipal.

F. DHONDT souhaite échanger sur l'enquête publique du PLU, et avoir des précisions sur les dates.

G. FRAYSSE répond qu'elle est programmée du 14 au 29 avril, que le 18 avril il y aura la présence de 14h à 17h du Commissaire Enquêteur ainsi que le 22 avril de 15h à 18h et le 29 avril de 15h30 à 18h30.

F. DHONDT déclare ne pas avoir reçu le plan des modifications (zones bleues et jaunes, STOP, etc...) de la ville.

G. FRAYSSE dit que sa demande est bien notée.

La séance est levée à 21h43.

La secrétaire



Isabelle LAFAYE

Le Maire



Gilles FRAYSSE